



## LICENCES 2010 / 2011 : RENOUELEMENT OU CREATION

Pour la saison 2010/2011, toutes les joueuses et tous les joueurs du club, ainsi que les nouveaux licenciés (mutation ou création), doivent remplir un formulaire de **demande de licence ci-joint** (disponible également auprès des entraîneurs pour les nouveaux licenciés).

☞ Un conseil : pensez à indiquer une ou deux adresses mail valides. Cela facilitera la communication au sein du club.

Sur ce formulaire figure le **certificat médical** que doit remplir le médecin après visite médicale. C'est à chaque licencié d'aller auprès de son médecin pour faire remplir ce certificat.

☞ Un conseil pour les jeunes licenciés : faites également remplir par votre médecin la case "surclassement". Cela évitera de retourner chez le médecin en cas de besoin.

Toute demande de licence devra être accompagnée d'une petite photo d'identité ainsi que du montant de la cotisation annuelle fixée comme suit :

**Ecole de basket** (nés en 2002 et après), **poussins, poussines** (né(e)s en 2000 et 2001) et **licences non-joueurs** : **55,- €**

**Benjamins et benjamines** (né(e)s en 1998 et 1999), **minimes garçons et filles** (né(e)s en 1996 et 1997) : **65,- €**

**Cadettes et cadets** (né(e)s en 1993, 1994 et 1995), **seniors et vétérans** : **85,- €**

Les tarifs indiqués ci dessus comprennent déjà l'assurance de la licence: il n'y a donc rien à ajouter.

Cette année, dans un but de responsabilisation des joueurs, il est demandé à chaque licencié(e), de joindre à sa demande de licence, **un chèque de caution d'un montant de 30 euros.** Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de manquement lors des services demandés pour les matchs à domicile ou en cas de détérioration ou perte de maillot.

Afin d'organiser au mieux la nouvelle saison (nombre d'équipes à engager...) il est important que nous puissions récupérer ces demandes de licences le plus rapidement possible et dans tous les cas **avant le 26 juin 2010 date de notre Assemblée Générale et délai de rigueur.**

Elles sont à transmettre au club par courrier ou en les déposant dans la boîte à lettres du CSSM Basket, 9 rue de Ferrette à 68130 Altkirch (devant la halte garderie à côté de l'école primaire). Vous pouvez également les remettre à l'entraîneur qui transmettra.

### **Attention : les modalités d'attribution du Ticket Sport changent :**

L'état alloue cette aide financière à tout jeune pratiquant un sport, à condition d'être âgé de **8 à 18 ans**, et que sa famille perçoive l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) de la CAF à la rentrée 2010. Le montant de l'aide est de 30€ pour toutes nos cotisations jusqu'aux cadets inclus.

### **Démarche :**

- 1- vous déposez la demande de licence accompagnée de la cotisation annuelle en totalité en juin 2010.
- 2- vous transmettez au club une copie de votre attestation d'ARS dès qu'elle est en votre possession (septembre 2010).
- 3- le club s'occupe des démarches auprès des services de l'Etat et vous reverse 30€.